

## PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil du Village de Memramcook, tenue le mardi 26 avril 2022, à 19 h, à l'Édifice municipal.

---

Présences :	Maxime O. Bourgeois	- Maire
	Mariane Cullen	- Conseillère/Maire suppléante
	Marc Boudreau	- Conseiller
	Brian Cormier	- Conseiller
	Carole Duguay	- Conseillère
	Normand Dupuis	- Conseiller
	Yanic Vautour	- Conseiller
	Monique Bourque	- Directrice générale/Greffière
	Caroline LeBlanc	- Directrice générale/Directrice des finances
	Daniel Chiasson	- Directeur des travaux publics
Absences :	Maryse LeBlanc	- Directrice des loisirs et de la programmation
	Philippe Vachon	- Gérant du terrain de golf et de l'aréna

1. **Appel à l'ordre**

Monsieur le maire, Maxime O. Bourgeois, appelle la réunion à l'ordre à 19 h 03.

2. **Reconnaissance du territoire traditionnel non cédé**

Le maire fait la reconnaissance du territoire traditionnel non cédé.

3. **Constatation du quorum par la greffière**

La greffière constate le quorum.

4. **Déclaration de conflit d'intérêts**

Aucun conflit n'est déclaré.

5. **Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Carole Duguay

Appuyé de Marc Boudreau

Que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé. **Adoptée à l'unanimité.**

6. **Demande de modification au plan rural du Village de Memramcook – retrait minimal pour construction résidentielle**

Monsieur Phil Robichaud de la Commission de services régionaux du sud-est présente les détails pertinents à la demande de modification au plan rural du Village de Memramcook. Le développeur de la propriété identifiée par le NID 00915223

P22 – 04 – 073

demande de modifier le retrait de la cour avant dans le but de construire 4 bâtiments de 5 unités résidentielles.

Les membres du conseil posent des questions et partagent des commentaires.

P22 – 04 – 074

**Proposé par Brian Cormier  
Appuyé de Mariane Cullen**

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut réévaluer les dispositions relatives à l'emplacement de bâtiments dans leur plan rural;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire considérer la demande ci-haut mentionnée;

CONSIDÉRANT QUE l'article 111 de ladite Loi prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption de tels arrêtés;

CONSIDÉRANT QU'IL est aussi nécessaire de demander l'avis de la Commission de services régionaux du Sud-est en vertu de l'article 110 de ladite Loi;

IL EST RÉSOLU QUE:

- a) soit rédigé un arrêté modifiant le Plan rural du Village de Memramcook;
- b) la greffière se charge au nom et pour le compte du conseil, de faire publier les avis publics conformément aux prescriptions du paragraphe 111(1) de la *Loi sur l'urbanisme*;
- c) l'étude des objections au projet d'arrêté soit fixée au 21 juin 2022 en la salle du conseil de Memramcook, N.-B., à 19 h;
- d) la greffière se charge au nom et pour le compte du conseil de demander l'avis du Comité de révision de la planification Sud-est de la Commission des services régionaux du Sud-est sur le projet d'arrêté; et
- e) le projet d'arrêté soit disponible pour fin de consultation par le public au bureau de la municipalité pendant les heures ouvrables dès le jour de parution du premier avis public.

**Adoptée à l'unanimité.**

**7. Gestion des actifs**

Madame Natasha Horsman, gérante de projet de la firme Englobe, présente le Rapport de gestion des actifs pour le Village de Memramcook. Madame Horsman résume les objectifs du plan de gestion ainsi que l'inventaire, l'état et la criticité des actifs de la municipalité. Elle élabore aussi sur la priorisation des actifs et l'aspect financier dans son ensemble.

Les membres du conseil posent des questions et partagent des commentaires.

P22 – 04 – 075

**Proposé par Mariane Cullen  
Appuyé de Carole Duguay**

Que le conseil accepte le rapport de gestion des actifs. **Adoptée à l'unanimité.**

P22 – 04 – 076

8. **Items excédentaires**  
**Proposé par Carole Duguay  
Appuyé de Marc Boudreau**

Que le conseil accepte de déclarer les terrains identifiés par le NID 70066378, le NID 70066386 et le NID 70066394, la nettoyeuse haute pression, le chasse-neige pour un camion et le chasse-neige pour un *backhoe* comme items excédentaires et autorise l'administration d'en faire la liquidation. **Adoptée à l'unanimité.**

P22 – 04 – 077

9. **Terrain de balle de Lourdes**  
**Proposé par Carole Duguay  
Appuyé de Marc Boudreau**

Que le conseil accepte de procéder avec les travaux de nettoyage de l'ancien terrain de balle de Lourdes et d'octroyer un contrat au soumissionnaire le plus bas, soit à Michel Melanson General Contractor Ltd, pour la somme de 4 015 \$ (TVH nette). **Adoptée à l'unanimité.**

Il est suggéré de considérer la possibilité de faire l'achat du terrain ci-haut mentionné pour possiblement le développer dans le futur.

P22 – 04 – 078

10. **Constitution du conseil à huis clos**  
**Proposé par Mariane Cullen  
Appuyé de Marc Boudreau**

Que le conseil se constitue à huis clos. **Adoptée à l'unanimité.**

P22 – 04 – 079

11. **Article 68(1)(j) de la *Loi sur la gouvernance locale* – de questions de travail et d'emploi, dont la négociation de conventions collectives**

12. **Retour en réunion extraordinaire**  
**Proposé par Brian Cormier  
Appuyé de Normand Dupuis**

Que le conseil retourne en réunion extraordinaire. **Adoptée à l'unanimité.**

P22 – 04 – 080

13. **Adoption de résolutions**  
**Proposé par Mariane Cullen  
Appuyé de Yanic Vautour**

Que le conseil accepte la recommandation du comité d'évaluation du rendement des directrices générales. **Adoptée à l'unanimité.**

14. **Prochaine réunion**

La prochaine réunion est prévue le 17 mai 2022, à 19 h. (réunion ordinaire)

P22 - 04 - 081

15. **Levée de la réunion**

**Proposé par Marc Boudreau**

**Appuyé de Yanic Vautour**

Que le conseil accepte de lever la réunion et la séance est levée à 10 h.

**Adoptée à l'unanimité.**



Maxime O. Bourgeois  
Maire



Monique Bourque  
Directrice générale/Greffière